
Faculté de communication

UQÀM

Stages en journalisme (7433)

SYLLABUS

EDM1201 - Stage en presse écrite ou Internet I

EDM1202 - Stage en presse écrite ou Internet II

EDM3201 - Stage en journalisme radiophonique ou télévisuel I

EDM3202 - Stage en journalisme radiophonique ou télévisuel II

Description : Activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de 140 heures (à temps plein ou à temps partiel), réalisée dans un milieu de pratique professionnelle où l'étudiant peut développer les connaissances, habiletés et attitudes requises pour évoluer dans le domaine du journalisme écrit, web, radiophonique ou télévisuel. Au cours de cette étape transitoire entre le milieu scolaire et le marché du travail, l'étudiant pourra mettre ses apprentissages en pratique dans un contexte non simulé et appliquer concrètement l'esprit critique affiné par les cours suivis dans le cadre de sa formation.

OBJECTIFS

Les stages constituent :

Une étape transitoire entre le milieu scolaire et le milieu professionnel

L'application des apprentissages scolaires dans le milieu du travail permet le plus souvent de se familiariser avec la hiérarchie dans les organisations; de comprendre les obligations liées aux fonctions professionnelles; de découvrir les réseaux complexes de ressources disponibles et de contraintes inhérentes aux médias ainsi que les exigences qui en découlent.

Une méthode active de perfectionnement de l'apprentissage pratique dans un contexte non simulé

L'étudiant doit privilégier un milieu de stage où il sera mis à contribution même si ses tâches le confinent à un secteur spécifique (recherche, rédaction, etc.). Les stages représentent des éléments complémentaires à une formation plus polyvalente, comme celle que doivent favoriser les ateliers de production avancée. Il est quand même possible d'effectuer un stage d'observation.

Une mise en application de l'esprit critique affiné par les cours suivis dans le cadre de la formation

Le stage constitue une situation qui favorise la critique de soi-même, de ses pratiques et de l'apprentissage en cours : le rapport de stage doit traduire cette triple approche critique. Il doit en outre permettre d'approfondir la réflexion sur les pratiques journalistiques et sur les fonctions du journalisme dans la société.

CONDITIONS

- Pour pouvoir entreprendre un stage crédité, l'étudiant doit avoir suivi au moins 15 cours (45 crédits complétés).
- Les stages en journalisme sont d'une durée de 140 heures (ou 20 jours complets). Ils peuvent être réalisés à raison d'une journée par semaine (pendant 20 semaines), deux jours semaines (pendant 10 semaines), etc. L'horaire est établi par l'entreprise qui offre le stage, après entente avec l'étudiant.
- Les stages doivent être effectués au sein d'un média reconnu et les tâches attribuées au stagiaire doivent être réalisées sur les lieux de production du média.
- L'encadrement doit être effectué par un professionnel de l'information.
- Les tâches à accomplir par le stagiaire doivent être de nature journalistique.

- Le stage doit être approuvé par l'enseignant-superviseur **avant** de pouvoir le commencer. Les heures effectuées avant l'approbation du superviseur ne seront pas reconnues. Un stage qui n'a pas été approuvé ne pourra pas être crédité.

- Dans le cas d'un stage à l'étranger, l'étudiant est tenu de prendre une assurance accident/maladie avant son départ.

TROUVER UN STAGE

L'étudiant a la responsabilité d'effectuer les démarches nécessaires afin de se trouver un stage. Il s'agit d'un exercice qui le préparera à son intégration au marché du travail. Pour trouver un stage, différentes approches sont possibles :

- S'inscrire à la liste de courriels d'offres de stage.** La Faculté de communication reçoit régulièrement des offres provenant d'entreprises de presse intéressées à accueillir des stagiaires. Pour s'inscrire à cette liste, il faut envoyer un courriel à : stagescommunication@uqam.ca ou bien s'informer des modalités d'inscription auprès de l'assistante la gestion du programme de journalisme. Il faut noter que les offres de stage ne sont généralement pas filtrées et qu'un stage ainsi obtenu doit quand même être approuvé par le superviseur.

- Entrer directement en contact avec un média** pour offrir ses services comme stagiaire. Certains médias, comme Radio-Canada, affichent les stages offerts directement sur leur site web. D'autres entreprises, qui n'offrent pas de stage sur une base régulière, peuvent néanmoins accepter un stagiaire qui démontre beaucoup d'intérêt.

Dans tous les cas, l'étudiant peut consulter l'enseignant-superviseur de stage pour obtenir des conseils au cours de sa démarche de recherche de stage. Lorsque des rencontres d'information sur les stages sont organisées, les étudiants sont tenus d'y assister.

Rappelons par ailleurs que l'étudiant doit faire approuver son choix de stage par l'enseignant-superviseur avant de procéder à son inscription et lui remettre le document « entente de stage » dûment complété.

ÉVALUATION DU STAGE

La note de stage comprend l'évaluation des performances professionnelles de l'étudiant dans son milieu de stage ainsi que celle de la qualité de la description et de l'analyse qu'il en aura fait dans son rapport de stage. L'enseignant-superviseur tient également compte du professionnalisme du stagiaire lors de ses communications avec lui ainsi

qu'avec son répondant et ses collègues de travail, du degré d'autonomie manifesté par le stagiaire ainsi que de son respect des consignes et des échéances.

La note finale est basée sur une évaluation en trois volets :

1- Fiche d'évaluation du répondant

Les performances professionnelles du stagiaire sont évaluées en partie par le répondant, sur une fiche d'évaluation que lui fait parvenir l'étudiant un peu avant la fin de son stage. Ce document doit être rempli par le répondant et envoyé directement à l'enseignant-superviseur par courriel ou par la poste. Il s'agit d'un document confidentiel. L'étudiant doit s'assurer que le répondant l'aura bien fait parvenir à l'enseignant-superviseur à la fin de son stage.

2- Autoévaluation du stage

Le stagiaire doit également procéder à une autoévaluation de sa performance professionnelle à l'issue du stage qu'il a effectué. À l'intérieur de son rapport de stage, il doit prévoir une section dans laquelle il décrira ses points forts et ses points faibles en tenant compte du niveau de difficulté des tâches qui lui ont été attribuées. À partir des constats ainsi énoncés, il s'attribue la note (en lettre) qu'il estime mériter pour cette performance professionnelle.

3- Rapport de stage

Le plus tôt possible après avoir terminé son stage, l'étudiant doit remettre un rapport complet à l'enseignant-superviseur. À moins d'indication contraire, il doit s'agir d'un document imprimé. L'étudiant qui aimerait que son rapport corrigé lui soit retourné doit joindre une enveloppe-réponse affranchie lors du dépôt de son rapport.

Principe :

Le rapport de stage devrait permettre au superviseur d'apprécier les conditions du stage, la qualité des apprentissages ainsi que l'esprit critique et analytique du stagiaire. Il constitue une part importante du stage et de son processus d'évaluation. L'étudiant stagiaire est donc invité à le considérer comme une activité de réflexion à part entière, au même titre qu'un travail de fin de session.

Exigences de présentation:

- Ampleur de 8 à 10 pages (3000 à 3500 mots) ; interligne et demi ; police Arial 12 pts ou l'équivalent.
- Normes classiques de présentation : page couverture, table des matières, introduction, développement, conclusion, bibliographie.
- Document paginé et structuré : chapitres et sous-chapitres numérotés, paragraphes bien identifiés, références bibliographiques en notes de bas de page, etc.
- Maximum d'une faute de français par page (perte de 1% par faute supplémentaire).

Contenu attendu :

- Description du média
 - Orientation générale, mandat, contenu, politique éditoriale, etc.

-Fonctionnement du secteur: organigramme, ressources, fonctions des membres de l'équipe, déroulement des activités quotidiennes, etc.

- Description de l'activité de stage

- Objectifs d'apprentissage, secteur d'affectation, fonctions attribuées, obstacles potentiels, etc.
- Tâches effectuées, répartition du temps de travail, déroulement des activités de production, exemples de réalisation, etc.
- Performances professionnelles (autoévaluation) : qualité de la contribution compte tenu de l'ampleur de la tâche, du niveau de difficulté, des délais imposés et du contexte de production, atteinte (ou non) des objectifs d'apprentissage, capacité d'intégration et de collaboration avec les personnes en place, etc.

- Lien avec la formation

- Expérience antérieure à ce stage ayant été utile à sa réalisation
- Cours suivis ayant été pertinents au projet de stage
- Recommandations pour améliorer la formation en journalisme et la préparation des étudiants aux réalités d'une pratique journalistique professionnelle

- Analyse globale du média

- À partir de vos observations durant le stage, de vos connaissances acquises en cours de formation et de votre propre démarche de recherche, expliquez :
- En quoi ce média s'acquitte (ou non) de son mandat d'information de manière adéquate
 - Quelles sont les contraintes auxquelles il doit faire face
 - En quoi son mandat ou ses contraintes influencent le contenu diffusé
 - Quelle est la valeur de la contribution de ce média dans le contexte plus global de l'offre d'information au Québec

À noter : Le rapport de stage peut suivre une structure différente de ce qui est proposé et peut contenir toute autre information ou explication que vous jugez pertinente.



Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.